

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## Je m'engage pour une commune accueillante

En quoi ma commune est-elle concernée par les migrations ?

### DES MAIRES SE MOBILISENT

Des maires de villages, moyennes et grandes villes dénoncent les conditions de vie inhumaines et le déni de droits que subissent trop souvent bien des personnes étrangères venant d'arriver en France ou y vivant depuis des années. Nombre d'élu.e.s ont pris **des initiatives concrètes en faveur d'un accueil digne des exilé.e.s** et/ou des sans-papiers. Des milliers de **citoyen.ne.s et militant.e.s de la société civile** agissent au quotidien.

Tou.te.s estiment que la stratégie envers les personnes exilées visant à les décourager de venir et à les inciter à repartir est inhumaine et indigne. **Tou.te.s demandent à l'État de faire cesser les situations de « pourrissement », et de définir une politique d'accueil des exilé.e.s cohérente et à la hauteur des enjeux.**

Tout en continuant à se mobiliser pour **un changement radical de la politique migratoire de l'État**, ils.elles demandent un engagement des élu.e.s locaux tout au long du **mandat 2020-2026**.

**L'humanité de demain  
se construit avec  
l'accueil d'aujourd'hui.**

### DES DONNÉES EXAGÉRÉES ET DES CHIFFRES FAUX

Les migrations sont **une constante de l'humanité, au niveau mondial et local**. La France ne fait pas exception : les migrations n'ont jamais été et ne sont toujours pas un phénomène massif. Elles ont pourtant toujours justifié d'entretenir des peurs et d'opposer les misères et les pauvretés entre elles. Ainsi, **elles représentent 3,5 % de la population mondiale** contre 2,9 % en

1990 et 5 % en 1900. **85 % des réfugié.e.s dans le monde vivent dans un pays limitrophe** de celui qu'ils.elles ont quitté, soit majoritairement dans un pays du Sud. Chaque année, **plus de 3 millions de personnes obtiennent un titre de séjour dans l'un des pays de l'Union européenne**, pour des motifs très variables selon les États, leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire d'un de ces pays.

De 2014 à 2019, **les pays européens ont reçu 4,2 millions de demandes d'asile et 2 millions de personnes ont pu bénéficier d'une forme de protection** (sources annuelles Eurostat), soit environ **la moitié des demandeurs, contre 30% en France**. Selon une étude du Parlement européen, environ 90 % des personnes ayant obtenu une protection internationale au sein de l'UE sont arrivées de façon irrégulière sur le territoire européen, **le plus souvent au risque de leur vie en traversant la Méditerranée**. Contrairement à ce que certains responsables politiques ou médias cherchent à nous faire croire, **la France est donc très loin d'être le premier pays d'Europe pour les demandes d'asile...**

« Raisonner en chiffres absolus n'a aucun sens quand il s'agit de comparer des pays de taille inégale et de richesse variable. En 2018, la France n'est qu'au 15<sup>e</sup> rang des pays européens qui accueillent des demandeurs d'asile en tenant compte de la richesse par habitant et de l'étendue du territoire » (source : François Héran, démographe, professeur au Collège de France). Il n'y a pas de « crise migratoire » mais une crise de l'accueil des exilé.e.s.

### SOYONS PRAGMATIQUES

**Cette politique de rejet de l'autre a un coût humain et financier exorbitant**, que rien ne justifie. **La situation humanitaire** dans laquelle sont laissées nombre de personnes étrangères **sur le territoire français ou à ses frontières est déplorable**. **Les politiques répressives** (d'enfermement, d'expulsion, d'identification) **entraînent une dépense publique qui pourrait au contraire**

**nourrir une politique d'accueil digne et inconditionnelle**. Une étude publiée en 2018 qui analyse les données de 15 pays européens sur 30 ans montre **un effet positif de l'immigration sur l'économie** (notamment en ce qui concerne le PIB par habitant, le chômage, les recettes publiques). L'étude conclut qu'il **faudrait arrêter les fantasmes** : « *la prétendue crise des migrants actuellement en cours en Europe ne devrait pas provoquer de crise économique, mais plutôt être une opportunité économique* ».

**Faire le choix  
d'accueillir face au  
rejet, c'est engendrer  
une dynamique positive  
qui s'avère bénéfique  
pour l'ensemble des  
habitant.e.s d'un  
territoire.**

### D'AUTRES RÉPONSES SONT POSSIBLES

Il existe de **multiples réseaux et initiatives de solidarité** en faveur d'une autre politique migratoire. À leur création en 2017, les EGM (États Généraux des Migrations) ont permis à des ONG nationales et des collectifs ou associations locales de **se rassembler et ont contribué à les rendre visibles**. La solidarité est toujours très forte aujourd'hui, comme en témoignent par exemple les **Cahiers de doléances des Assemblées Locales** des EGM. Toutes ces mobilisations ne sont qu'une partie de la solidarité quotidienne

mise en œuvre par de nombreux.se.s citoyen.ne.s français.es et étranger.e.s. Face à la situation de non accueil qu'ils.elles entendent dénoncer, **des élu.e.s locaux et des habitant.e.s s'engagent partout en France**. De nombreuses communes se mobilisent, et les initiatives citoyennes pour aider les exilé.e.s se multiplient, comme on peut le voir avec **le réseau ANVITA et la cartographie** proposée par le Sursaut citoyen. L'ANVITA souligne qu'**il n'existe pas UNE solution nationale à l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales**. L'association offre un véritable appui aux municipalités, **elle accompagne les élu.e.s** par la mise à disposition de « bonnes pratiques ». De même le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** affirmait, en mars 2017 : « *Il est de la responsabilité des collectivités locales de s'assurer que les droits fondamentaux des réfugié.e.s arrivant dans leur communauté soient préservés* ».

Nous proposons aux candidat.e.s aux élections municipales de **renouer avec les traditions de solidarité sur leur territoire**. Faire le choix d'accueillir face au rejet, c'est **engendrer une dynamique positive** qui s'avère bénéfique pour l'ensemble des habitant.e.s d'un territoire. C'est aussi faire preuve de solidarité et **œuvrer collectivement face à la démission et aux manquements de l'État**, de l'administration, et de nombre des collectivités locales. Il ne s'agit plus seulement de défendre des individus isolés, mais **la cohésion au sein d'une collectivité humaine**.

## EN SAVOIR PLUS

- 1600 associations mobilisées au sein des États Généraux des Migrations autour du manifeste partagé. ([frama.link/WW2Vbsn2](https://frama.link/WW2Vbsn2))
- Tribune de François Héran publiée dans *Le Monde*. ([frama.link/aZaDxEbA](https://frama.link/aZaDxEbA))
- L'ANVITA ([villes-territoires-accueillants.fr](https://villes-territoires-accueillants.fr))

- Cartographie des lieux accueillants et solidaires en France. ([sursaut-citoyen.org](https://sursaut-citoyen.org))
- *Guide Migrants/Migrations à l'usage des élus* : 9 pages documentées avec vidéos, textes officiels, articles de presse.
- Le Pacte pour la transition écologique et solidaire ([pacte-transition.org](https://pacte-transition.org)) propose de nombreuses actions communales pour assurer le logement, l'accueil, la prise en compte des enjeux écologiques, etc... La mesure 26 est consacrée à l'accueil des personnes migrantes. ([frama.link/qWR2n\\_Pw](https://frama.link/qWR2n_Pw))
- *Le cahier des alternatives* réalisé par les EGM : y sont recensées les mille et une initiatives, solutions, propositions ou actions impulsées par les acteurs locaux pour accompagner, soutenir, épauler les exilé.e.s dans tous les aspects de leur vie quotidienne. ([frama.link/rVSUWND4](https://frama.link/rVSUWND4))

# Je m'engage et je le fais savoir

Je suis M<sup>me</sup> / M. ....

Candidat.e aux élections municipales dans la commune de .....

**Je m'engage, si je suis élu.e, à mettre en œuvre sur la commune des mesures concrètes pour un accueil digne des personnes exilées.** Je m'engage par exemple à :

- Concevoir et mettre en œuvre sur la commune un plan d'action pour accueillir les personnes fragilisées, en particulier les mineur.e.s non accompagné.e.s, conformément à l'engagement pris par le Président de la République lorsqu'il a déclaré « *Personne à la rue, français ou étranger* ».
- Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.
- Nommer un adjoint en charge des personnes en situation précaire, y compris étranger.e.s.
- Créer une carte municipale de résident facilitant l'accès aux services municipaux et culturels (cantine pour les enfants, équipements sportifs, musées, événements...) qui s'accompagne également de l'octroi d'un titre de transport réduit ou gratuit aux personnes étrangères sans ressources et quelle que soit leur situation administrative, à égalité avec toute personne en situation de précarité.
- Scolariser tous les enfants, quelle que soit leur origine, dans les établissements de la commune et faciliter leur inscription dans les établissements de restauration scolaire, les activités périscolaires, etc...
- Réquisitionner, si besoin, des logements ou locaux vides, et établir des conventions d'habitats provisoires avec la Mairie.
- Mettre en place des cadres de concertation et de coopération avec les associations et les citoyen.ne.s en général sur toutes les questions d'accueil, de solidarité et d'apprentissage de la langue française, pour favoriser le lien social et délivrer une meilleure information sur ces sujets. Créer des conseils de résidents permettant à toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur statut, d'être associées aux décisions qui les concernent.

Fait le ..... à ..... signature

Envoyez-nous votre signature à cette adresse postale : **CRID – États Généraux des Migrations, 14 passage Dubail 75010 Paris**  
 Vous pouvez également vous engager en ligne en signant cette pétition : [frama.link/MFxEeGnr](https://frama.link/MFxEeGnr)